



35 Heures et heures uspplementaires

Par **kingquad**, le **05/04/2013** à **20:24**

Bonjour

Voici ma situation :

- Mon contrat de travail stipule :
 - .Convention collective commerce de gros
 - .Status cadre Niveau VII échelon 1 poste de Technico-commercial
 - .Temps de travail de 39 Heures par semaine
 - .Salaire de base brut mensuel fixe de 3150 €
- Ma fiche de paie indique :
 - .Salaire de base mensuel 169h pour total 3150€

Il me semblait que le salaire de base brut mensuel est pour 35h par semaine suivant la loi !

Mon patron me doit donc mes heures supplémentaires tous les mois ? soit : 17.34 h à 20.77€
(3150€/151.66h) x 1.25 (Majoration de 25%) = 450.12€ par mois

Merci d'avance

Cordiales Salutations

Par **Paul PERUISSET**, le **05/04/2013** à **21:07**

Bonjour,

Il faut voir ce que est mentionné dans votre convention collective au niveau du salaire mini de votre échelon pour 35h.

Si votre rémunération 39 heures correspond à 35h + 4 h d'heures supplémentaires, il n'y a rien à redire.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Par **P.M.**, le **05/04/2013** à **21:12**

Bonjour,

Le salaire mensuel peut être basé sur un horaire supérieur à la durée légale du travail et dans ce cas le détail doit être mentionné sur la feuille de paie mais le total du brut correspond à celui fixé contractuellement qui effectivement doit respecter le minimum conventionnel...